



2016/

MAIRIE DE
VILLABÉ

Département de l'Essonne

Villabé, le 29/03/2016

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 03 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT (Absent lors du point n°4B),
Monsieur Philippe AUDOUAL, Monsieur Christian BERTAUX, Madame Delphine BONIFAS,
Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur François DOUET, Monsieur Patrice DUBOZ,
Monsieur Jérémie DURAND, Monsieur Frédéric FAURE, , Madame Anissa HADI-LEROY,
Monsieur Patrick HASSAÏM, Monsieur Pascal LAMBLE, Monsieur Patrick LEROY, Madame
Nadia LIYAOUI, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Franck PIED,
Madame Cécile ROSSIGNOL, Madame Monique ROULY, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur
Antonio SEBASTIAN, Madame Nicole WAGHEMÆKER, Madame Isabelle WIRTH.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Corinne BOUSSARIE donne procuration à Monsieur Franck PIED,
Madame Caroline CORTESI donne procuration à Monsieur Frédéric FAURE,
Monsieur Vincent DUGAUGUEZ donne procuration à Madame Nicole WAGHEMÆKER,
Madame Marie GUEANT-SIDORKO donne procuration Madame Delphine BONIFAS,
Monsieur Robert NIETO donne procuration à Monsieur Fabrice ROUZIC,
Madame Magalie NIETO donne procuration à Monsieur Patrick HASSAÏM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Delphine BONIFAS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h37.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE la modification de l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de 4 points supplémentaires en « questions diverses » au N°6 qui sont :
A- CONVENTION RESEAU TELECOM ORANGE POUR L'AVENUE DU 8 MAI 1945.

- B- ATTRIBUTION D'UN NOM DE VOIRIE A UN TERRAIN PRIVE DESSERVANT 4 LOTS A BATIR.**

C- MISE A DISPOSITION DE PIEGES A PHEROMONES POUR LES VILLABEENS.**D- AUTORISATION D'URBANISME POUR LA DEMOLITION ADMINISTRATIVE DE BATIMENTS SUR UN TERRAIN COMMUNAL, SITUE AU CHEMIN DU MILIEU DES BRETTES.**

- Les points « informations » et « questions orales » sont respectivement décalées au n°7 et n°8.

INFORMATION**Armement de la Police Municipale**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent SUSAGNA, responsable de la police Municipale de Villabé, afin d'exposer le projet d'équipement en armes des policiers municipaux de la commune.

1. A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :
APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2016.

2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Liste des décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 16 décembre 2015 :

Décision ST 12/2016 en date du 22/02/2016 :

Il est passé avec la société BERTHELOT S.A, sises 7bis de la Closerie – 91100 Villabé, un contrat pour assurer l'entretien correctif des éclairages de sécurité des bâtiments communaux. Le contrat d'une durée de 4 ans est conclu sur la base de 24 940.44€ HT soit 29 928.53€ TTC, et prendra effet le 1^{er} avril 2016.

Décision ST 13/2016 en date du 22/02/2016 :

Il est passé avec la société FRANCE SERVICES ELECTRONIQUES, sise 9 ALLEE DU Grand Foc – 91250 Saintry sur Seine, un contrat pour assurer la maintenance des alarmes incendie des bâtiments communaux. Le contrat d'une durée de 2 ans est conclu sur la base de 24 060€ HT soit 28 872€ TTC, et prendra effet le 14 mai 2016.

Décision MP 14/2016 en date du 22/02/2016 :

Il est passé avec l'entreprise ECB, sise 26-28 rue Jean Coquelin – 95110 SANNOIS, un avenant pour des travaux supplémentaires nécessaires au respect des réglementations ERP et PMR. L'avenant au contrat est conclu pour un montant de 8 425€ HT (10 110€ TTC) soit une augmentation de 2.99% par rapport au montant du marché initial (281 830€ HT).

Décision MP 15/2016 en date du 22/02/2016 :

Il est passé avec l'entreprise BERTHELOT, sise 7bis rue de la Closerie – 91100 VILLABE, un avenant pour des travaux supplémentaires nécessaires au respect des réglementations ERP. L'avenant au marché est conclu pour un montant de 737.23€ HT (884.68€ TTC) soit une augmentation de 1.30% par rapport au montant du marché initial (56 655.72€ HT).

Décision CULT 16/2016 en date du 11/03/2016 :

Il est passé avec la Compagnie Les Anges au plafond, sise 56, rue Paul Vaillant-Couturier – 92240 MALAKOFF, un contrat de cession concernant les représentations du spectacle *Une Antigone de papier, tentative de défroissage du mythe*, les jeudi 24 mars 2016 à 14h et 20h, et le vendredi 25 mars à 20h, à l'Espace Culturel La Villa ainsi que pour les sensibilisations autour du spectacle. Le contrat, établi à la date du 25 février 2016 est conclu sur la base de 9 341,05 € HT, soit 9 854,81 € TTC.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Fonctionnement du Conseil Municipal

A- MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales et au jugement de la Haute juridiction, toutes les tendances représentées au conseil municipal doivent disposer d'un représentant dans l'ensemble des commissions municipales permanentes dans le respect du principe de représentation proportionnelle.

Le Groupe « **Pour Villabé** » ayant transmis des éléments de jurisprudence à Monsieur le Maire s'oppose à ce que les élus du groupe nouvellement constitué puissent disposer de représentant dans les commissions. Monsieur le Maire propose donc d'étudier ces jurisprudences et en accord avec l'Assemblée, le vote pour la composition des commissions municipales est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

4. Affaires financières

Monsieur le Maire après avoir présenté les grandes orientations budgétaires de la commune pour 2016, donne la parole à Monsieur Fabrice ROUZIC, premier maire adjoint chargé de la stratégie financière et du développement économique.

A- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET VILLE

Les résultats du Compte de Gestion 2015 Budget Ville, établi par Madame la Trésorière Principale de Corbeil/Villabé, font apparaître un excédent d'exercice de **5 449 245,42 €** et un déficit d'investissement (hors restes à réaliser) de **265 577,69 €**.

Soit un résultat global de clôture de **5 183 667,73€**.

Ces sommes étant identiques aux résultats du Compte Administratif Budget Ville du même exercice, il appartient à l'Assemblée d'approuver le dit Compte de Gestion.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 23 voix POUR dont 06 par procuration, 06 ABSTENTIONS :

APPROUVE les résultats du Compte de Gestion 2015 dont le montant global de clôture de **5 183 667,73€** est identique à celui du Compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal **NOTE** la sortie de Monsieur le Maire qui ne prend part ni au débat et ni au vote.

B- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET VILLE.

Les résultats du Compte Administratif 2015 Budget Ville font donc apparaître **un excédent global de clôture établi à la somme de 5 183 667,73€ (5 449 245,42 € - 265 577,69 €)**.

Ces sommes étant identiques aux résultats du Compte de Gestion Budget Ville du même exercice établi par Madame la Trésorière Principale de Corbeil/Villabé, il appartient à l'Assemblée d'approuver le dit Compte Administratif.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix POUR dont 06 par procuration, 06 ABSTENTIONS :

APPROUVE les résultats du Compte Administratif 2015 qui sont conformes aux résultats du Compte de Gestion Budget Ville.

Le Conseil Municipal **NOTE** le retour de Monsieur le Maire.

C- AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET VILLE

Le Compte Administratif Budget Ville de l'exercice 2015 fait apparaître les résultats suivants :

- ⇒ Excédent de fonctionnement résultat de clôture : **5 449 245,42 €**
- ⇒ Déficit d'investissement hors restes à réaliser : **265 577,69 €**
- ⇒ Restes à réaliser de dépenses Investissement : **731 823,50 €**
- ⇒ Restes à réaliser de recettes Investissement : **NEANT**

Soit un écart négatif sur restes à réaliser de **731 823,50 €** qu'il convient de rajouter au résultat de clôture déficitaire de **265 577,69 €** soit au total : **997 401,19 €**.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix POUR dont 06 par procuration, 08 ABSTENTIONS :

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- de laisser le solde de **4 451 844,23** € en section de fonctionnement au compte 002.

D- BUDGET PRIMITIF GENERAL 2016 DE LA COMMUNE

L'Assemblée délibérante procède au vote du budget primitif par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT du Budget Ville

DEPENSES :

- **A la majorité des suffrages exprimés** – 21 voix POUR dont 06 par procuration – 02 voix CONTRE - 06 ABSTENTIONS :

APPROUVE le chapitre **011** des dépenses de fonctionnement du Budget Ville.

- **A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix POUR dont 06 par procuration, 08 ABSTENTIONS :

APPROUVE les chapitres des dépenses de fonctionnement du Budget Ville suivants: **012, 014, 022.**

➤ Le chapitre **65** comporte pour l'essentiel le poste des subventions versées aux associations locales ainsi que les indemnités et charges destinées aux Elus municipaux.

En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Elu municipal occupant des fonctions de décision au sein d'une association ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix POUR dont 05 par procuration, 05 ABSTENTIONS :

APPROUVE le chapitre **65** des dépenses de fonctionnement du Budget Ville.

- **A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix POUR dont 06 par procuration, 08 ABSTENTIONS :

APPROUVE les chapitres des dépenses de fonctionnement du Budget Ville suivants: **66, 67, 022, 023, 042.**

RECETTES :

L'Assemblée décide de voter l'ensemble du groupe de chapitres.

- **A la majorité des suffrages exprimés** – 21 voix POUR dont 06 par procuration – 02 voix CONTRE - 06 ABSTENTIONS :

APPROUVE les chapitres des recettes de fonctionnement du Budget Ville suivants : **013, 70,73, 74, 75, 76, 77.**

APPROUVE le compte de résultat reporté **R002**, Excédent de fonctionnement 2015 reporté **4 451 844,23€**, en section de recettes de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT du Budget Ville

DEPENSES :

- **A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix POUR dont 06 par procuration, 08 ABSTENTIONS :

APPROUVE les chapitres des dépenses d'investissement du Budget Ville suivants : **20, 21, 16, 020, 041.**

APPROUVE le compte de résultat reporté **D001**, Déficit d'investissement 2015 Reporté **265 577,69€** en section de dépenses d'investissement.

RECETTES :

- A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix POUR dont 06 par procuration, 08 ABSTENTIONS :

APPROUVE les chapitres de recettes d'investissement du Budget Ville suivants : **13, 10, 27, 024, 021, 040, 041.**

E- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE ANNEE 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix POUR dont 06 par procuration, 08 ABSTENTIONS :

DECIDE en conséquence de fixer à titre prévisionnel le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2016 pour **3 791 041,00 €** et de maintenir les taux des impôts directs locaux à ceux de l'année 2015 soit :

- **12,31 % Taxe d'Habitation**
- **17,47 % Taxe Foncier Bâti**
- **55,90 % Taxe Foncier Non Bâti**

5. Affaires administratives**A- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DE L'ESPACE CULTUREL «LA VILLA» SIS - JEAN CLAUDE GUILLEMONT –**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delphine BONIFAS, maire adjoint chargé de la Communication et de la Culture.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE le règlement intérieur ainsi que les dispositions tarifaires de l'espace culturel « La Villa ».

B- REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE EN ESSONNE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric FAURE, maire adjoint chargé du Scolaire et des Cérémonies.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE la proposition du SDIS concernant le projet de règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie en Essonne (RDDECI).

6. Questions diverses**A- CONVENTION RESEAU TELECOM ORANGE POUR L'AVENUE DU 8 MAI 1945.**

Monsieur le Maire reprend la parole.

L'enfouissement des réseaux (ERDF et Orange), au programme des travaux de l'avenue du 8 Mai 1945 doivent normalement commencer en septembre 2016. Ces travaux ont pour but la dissimulation des réseaux aériens (dans le champ d'application du L.2224-35 du code général des collectivités territoriales).

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

AUTORISE le Maire à signer la convention « portant attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques » option B.

Ainsi la commune ne finance pas intégralement les installations créées. Orange les finance en partie, en reste propriétaire, en assure la gestion, l'entretien, la maintenance et confère un droit d'usage à la personne publique.

B- ATTRIBUTION D'UN NOM DE VOIRIE A UN TERRAIN PRIVE DESSERVANT 4 LOTS A BATIR.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric FAURE.

Monsieur le Maire a souhaité consulter les enfants de l'école primaire Ariane pour le choix du nom de la voirie, située au périmètre de la ZAC des HEURTS. A partir d'une proposition de

noms sur le thème des constellations, appellations d'origine des voies existantes. Les enfants, après concertation, ont proposé le nom de «Impasse Pégase» à Monsieur le Maire.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

DONNE le nom de «Impasse Pégase » à la voirie du terrain privé sur lequel a été accordé un permis d'aménager (n°091 659 15 10001) le 29/06/2015 à la société BPM Immobilier, pour la division de la parcelle AL n°400p, afin de créer un passage commun desservant les 4 lots à bâtir.

C- MISE A DISPOSITION DE PIEGES A PHEROMONES POUR LES VILLABEENS.

Afin de lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires, la commune de Villabé souhaite faciliter l'acquisition de pièges aux habitants.

Les services techniques se chargeront de l'achat de ces pièges qui seront revendus à prix coûtant aux villabéens.

Prix d'achat et de vente : 32€ HT soit 38.40€ TTC

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE cette décision ainsi que ces dispositions tarifaires.

D- AUTORISATION D'URBANISME.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux pour la démolition administrative de bâtiments sur un terrain communal, parcelle AL n°76, situé au chemin du milieu des brettes.

7. Informations.

8. Questions orales.

LISTE « POUR VILLABE » Irène MAGGINI - Cécile ROSSIGNOL – Christian BERTAUX - Antonio SEBASTIAN

Q1 - PARKING HOPITAL

Depuis quelques semaines, le parking de l'hôpital est devenu payant et ce malgré le retour dans le secteur public. Pourtant des milliers de personnes ont manifesté leur opposition à ce péage scandaleux, de diverses façons :

- rassemblement sur le site à l'appel des organisations syndicales de l'hôpital
- signature d'une carte lettre pétition à l'attention du président du conseil de surveillance du CHSF
- signature des habitants de Villabé...etc.

M. le Maire, il y a un fort mécontentement de devoir payer une redevance simplement pour avoir accès à des soins publics financés par les contribuables et les assurés sociaux.

Des habitants de Villabé et sa région expriment ce mécontentement en envoyant des courriers de protestation accompagnés de tickets de paiement aux élus de proximité, pour demander l'accès gratuit à ce service public de santé pour toutes et tous, qu'est notre hôpital.

M. le Maire, que comptez-vous faire pour remédier à cette injustice ?

Ne pourrions-nous pas dans un premier temps, voter au sein de notre institution une motion pour la "gratuité du parking" avec mandat de le déposer auprès des responsables en place.

Merci pour votre réponse.

REPONSE :

L'économie de la santé est déstabilisée en multipliant les situations où celui qui cotise à moins de droits que celui qui ne cotise pas d'où le besoin en financement et donc un parking payant...

C'est pourquoi, je suis favorable à l'adoption d'une motion qui permettrait de mettre un terme à cette situation douloureuse pour les usagers.

Je vous remercie de bien vouloir me proposer un projet de motion que nous examinerons lors du prochain Conseil.

2 – MINIBUS

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous faire un point sur le ou les bus communaux restant en état de marche et sur leur capacité d'utilisation?

Il semble en effet que leur usage soit réservé presqu'exclusivement aux écoles et aux NAP, ce qui pose peut être problème aux diverses associations qui en disposaient sous l'ancienne municipalité et qui en sont privés maintenant.

Je n'ai pas vu, dans les prévisions budgétaires, d'achat pour ce genre de véhicule.

REPONSE :

La mise en œuvre des NAP nécessite effectivement une utilisation supplémentaire des mini bus afin d'assurer les déplacements des enfants en toute sécurité. Nous continuerons aussi à maintenir le transport des personnes âgées au centre commercial et au marché de Corbeil-Essonnes. Ces mini-bus sont aussi utilisés en période de vacances en concertation entre le centre de loisirs et l'espace jeune.

En cas de besoin ponctuel, la location d'un minibus revient moins chère que l'achat.

Pouvez-vous préciser quelles sont les diverses associations qui ne peuvent plus en disposer ?

3 – MARCHE « BAIL d'entretien de la VOIRIE »

Le 27 février 2016, sur le site facebook de la mairie, on lit : « *Villabé passe en mode travaux* » : Réfection des entrées de l'école Ariane devenues dangereuses pour les enfants, démolition des bâtiments vétustes et insalubres, ouverture du nouveau poste de police Municipale, finitions des 41 nouveaux logements ruelle aux Brunets, entretien de l'impasse des Bouleaux, rénovation de la maison des associations et de ses abords, installation de ralentisseurs dans les quartiers où la vitesse des riverains est constatée excessive

Suite à un commentaire d'une Villabéenne qui vous interroge sur le manque de ralentisseurs dans son quartier, vous répondez :

« Les ralentisseurs ne sont pas tombés dans les oubliettes.... Ils sont programmés mais votre municipalité a été dans l'obligation de relancer un bail voirie en raison du manque de disponibilité de l'entreprise actuelle qui s'occupe de notre voirie ».

Pouvez-vous, M. le Maire, nous donner des explications sur cette réponse et des précisions sur ce nouveau marché du bail de voirie ?

REPONSE

L'ancien titulaire du bail voirie n'ayant pas fait preuve d'une réactivité adéquate son contrat n'a pas été renouvelé.

Une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée. Quatre entreprises ont répondu à cet appel d'offres. Le nouveau bail voirie vient d'être attribué à la société MGCE.

Ainsi le programme des travaux prévus sera réalisé et notamment la pose de ralentisseurs rue Andromède.

« Villabé choisit le Bon Sens - liste sans étiquette politique » Isabelle WIRTH - Patrice DUBOZ

Q1 TARIFS

Monsieur le Maire,

La ville a choisi de mettre en place une nouvelle tarification des activités proposées aux villabéens. La constitution des nouvelles tranches de quotient familial et la prise en compte de l'ensemble des ressources possibles à un impact fort pour les familles. Voté en décembre, la ville a fait le choix de ne pas communiquer directement en direction des familles. Interpellé par un nombre considérable d'entre elles, vous avez produit un courrier à posteriori pour

tenter de justifier les hausses significatives du prix des activités. Cette communication effectuée après la réception des factures par les familles fait percevoir à certaines d'entre elles le sentiment d'être prises en otage par la ville. Nous souhaitons vous rappeler que les municipalités ont un rôle social majeur dans l'accès aux activités périscolaires. Nous savons tous aujourd'hui qu'elles sont une réelle opportunité d'enrichir l'apport éducatif des enfants au sein des familles les plus en difficulté. Pour la plupart, l'apl représente la seule possibilité d'accéder à un logement. Vous avez choisi de considérer cette aide sociale comme un revenu classique dans vos calculs. Cette double peine n'est pas acceptable pour les familles villabéennes. Certains choix effectués dans votre budget démontrent le caractère sain des finances de la ville et la possibilité évidente d'optimiser davantage l'aide aux familles. Le prix de revient des activités que vous indiquez aux familles occultent la partie de financement dont la ville bénéficie pour l'encadrement de ces activités. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous éclairer sur ce choix et expliquer aux villabéens l'explication de ces orientations qui s'éloignent de façon évidente du caractère social qui doit garantir l'accès de tous au service public.

REPONSE :

Contrairement à ce que vous laissez entendre, la ville a largement communiqué en direction des familles sur l'actualisation du mode de tarification des services. Je pense en particulier aux interventions en conseils d'école, aux articles dans le magazine municipal fin 2015, à la lettre adressée aux parents, au travail de pédagogie effectuée par le service scolaire auprès des quelques personnes qui se sont présentées en mairie.

Pour ce qui concerne le rôle social joué par la ville, vous semblez méconnaître les actions menées par nos services auprès des habitants et la politique tarifaire assumée par la commune.

L'application du Quotient Familial Communal permet ainsi de mettre en œuvre une dégressivité en fonction de l'ensemble des revenus des ménages.

Le principe étant de prendre en compte non seulement les revenus imposables mais aussi le pouvoir d'achat réel des ménages [revenu fiscal de référence + allocations familiales + ex-RSA désormais PRIME D'ACTIVITE + APL]].

Je vous rappelle **qu'une seconde dégressivité** est par ailleurs appliquée à partir du deuxième enfant !

Dans le calcul de ce quotient familial communal, nous prenons désormais en compte le nombre de parts tel qu'il est pris en compte par la direction des finances publiques.

Il faut surtout rappeler que le taux d'effort de la municipalité concernant les différents tarifs s'élève à plus de **60 %** selon les services proposés (*Cantine, centre de loisirs, service jeunesse...*).

Oui, cette participation communale plus que conséquente a un prix et il est tout à fait compréhensible que ces variations tarifaires nécessaires soient appliquées aux usagers des services plutôt que de faire peser la hausse des coûts de fonctionnement sur l'ensemble des contribuables villabéens.

Et vous osez mettre en doute le soutien de la commune aux familles !

Vous êtes un élu, conseiller municipal, je vous remercie de bien vouloir relayer ces informations aux usagers villabéens.

Ils doivent savoir qu'ils ne supportent en moyenne que le tiers du prix d'un service.

Q2

Monsieur le Maire,

Après la création de deux places de type « *dépose minute* » dont nous pouvons toujours aujourd'hui douter de la pertinence sur la place Roland Vincent, la municipalité a de nouveau choisi de créer deux places de ce type et de matérialiser en zone bleue les places de stationnement existantes. L'acquisition de la maison « **Manka** » prévoit également des places de stationnement en centre-ville.

Nous souhaitons Monsieur le Maire savoir comment ces nouvelles dispositions vont être appliquées, si elles concernent les habitants du centre-ville qui ont en tant que résidants pas d'autres choix et enfin savoir comment ces nouvelles dispositions permettront de répondre aux engagements de campagne annonçant une plus grande fluidité de circulation au sein du centre-ville.

Nous vous remercions d'éclairer les villabéens qui ont été surpris de ces nouvelles dispositions.

REPONSE :

Je me demande si vous résidez vraiment à Villabé ?

Vous persistez à trouver inutile la création de deux places « *arrêt minutes* », vous critiquez maintenant la création de places supplémentaires en face de notre boulangerie et la mise en œuvre d'une zone bleue sur la place Roland Vincent.

Mais que proposez-vous, qu'envisagez-vous pour permettre aux automobilistes de pouvoir trouver une place de stationnement au cœur de notre village ?

Préférez-vous les stationnements sauvages au détriment de la sécurité ?

Préférez-vous l'inaction stérile aux mesures constructives.

La maison frappée de péril est désormais détruite et nous étudions la réalisation d'un parking paysagé qui sera gratuit et mis à la disposition des villabéens.

Q3

Monsieur le Maire,

Lors de la commission sport et jeunesse du lundi 14/03, Monsieur Hassaïm a présenté le projet de transformation de l'actuelle aire de jeu en schiste rouge en gazon synthétique.

Selon ses dires, ce projet peut bénéficier de la subvention accordée par la Fédération Française de Football dans le cadre du programme Horizon Bleu 2016, mais implique le changement de catégorie du terrain, celui-ci devant passé de la catégorie 6 à la catégorie 5. Ce changement se caractérise notamment par un agrandissement de la surface qui passe de 100m x 60m à 105m x 68m, soit une surface augmentée de 19%.

La question posée lors de la commission n'ayant pas reçu de réponse limpide, nous vous demandons de bien vouloir informer les villabéens sur le surcoût engendré par cette augmentation. A quelle hauteur sera-t-il compensé par la subvention éventuelle ?

REPONSE :

L'année 2016 est propice aux projets. Vous n'êtes pas sans savoir que cette année le championnat d'Europe des Nations de football aura lieu en France à partir du 10 juin prochain. A cette occasion la fédération Française de football a mis en place le programme **Horizon Bleu** qui permet d'obtenir des subventions notamment lors de la création de terrains synthétiques de catégorie 5.

Actuellement notre terrain stabilisé est classé en catégorie 6 de dimension 100m par 60m, nous avons donc tout naturellement décidé de transformer ce terrain en catégorie 5 avec un revêtement en gazon synthétique.

Autorisé par notre assemblée, lors du conseil municipal du 10 juillet 2015, j'ai pu déposer un dossier auprès de la FFF.

Par courrier en date du 07 mars 2016 nous avons reçu un avis favorable de la ligue de Paris Ile de France de Football pour une subvention de **72 222.00€**.

Nous attendons la décision du Conseil Fédéral.

La réalisation d'un terrain synthétique de catégorie 5 a certes un cout supérieur de **60 000€** à celui d'un terrain de catégorie 6. Cette différence est largement compensée par notre future subvention.

Le choix de cette classification permettra au club d'évoluer dans toutes les compétitions départementales et envisager un jour de pratiquer au niveau régional sans aménagements nécessaires.

Construction des logements sociaux

Monsieur le Maire, vous vous êtes engagé auprès du préfet de l'Essonne afin de répondre aux obligations de la loi SRU en construisant des logements sociaux sur la commune de Villabé. Suite à cela, en février 2016, la société Immobilière 3F a lancé un avis d'appel public à la concurrence (n° AO-1609-4212) pour la construction de logements sur les Coudras à Villabé.

Monsieur le Maire, quel sera le % de logements réservés aux Villabéens ?

REPONSE :

Pour votre information, notre commune ne dispose que des 20% réglementaires des logements qui seront livrés en Mai par Pierre et Lumière au Val Luisant.

S'agissant du programme qui sera lancé au COUDRAS avec I3F, j'ai pu négocier, entre autre, avec ce bailleur 33% du contingents des logements pour la Mairie.

Les logements en accession à la propriété

Monsieur le Maire, tous les projets que vous nous avez exposés concernant la construction de logements sur la commune sont tournés sur du locatif. Qu'en est-il de l'accession à la propriété ?

REPONSE :

Madame WIRTH, comme vous le savez notre commune a hérité de l'inaction et du manque d'anticipation de mes prédécesseurs. Aujourd'hui, nous devons payer la facture.

Depuis juin 2014, notre commune est carencée en logements. Avec un taux de 11,03%, il nous manque 273 logements pour atteindre les 25% obligatoire de la loi ALUR.

Si notre amende de 175 000 € a été suspendue par Monsieur le Préfet en 2015, celle-ci sera rétablie en 2016.

Nous avons signé un contrat de mixité sociale et les projets en cours d'études sur l'île de Moulin Galant vont nous permettre de demander la sortie de carence dès 2017.

Je reste confiant sur cette décision qui nous permettra alors d'envisager des programmes de logements mixtes en accession à la propriété et de logements sociaux afin de pouvoir répondre aux attentes de toute notre population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Karl DIRAT
Maire de Villabé
vice-président
C.A Grand Paris SUD
Seine Essonne Sénart



La secrétaire de séance,
Delphine BONIFAS

